



Occitanie  
Livre & Lecture

## LES PLANS DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES

Il s'agit de dispositifs  
de coopération documentaire  
à l'échelle de la région Occitanie

### Vous voulez impliquer votre établissement ?

Contactez les chargées de mission :

**Montserrat Sanchez**  
montserrat.sanchez@occitanielivre.fr  
05 34 44 50 28

**Mélanie Marchand**  
melanie.marchand@occitanielivre.fr  
04 67 17 94 75



[www.occitanielivre.fr](http://www.occitanielivre.fr)



Photographie de couverture © Fabien Barral / Unsplash

© Charlotte Henard

---

## Qu'est-ce que c'est ?

Ces dispositifs de coopération documentaire organisent la conservation commune et partagée de titres de presse à l'échelle de la région Occitanie.

Il existe 2 plans en Occitanie.



---

## Comment ça fonctionne ?

Les centres régionaux SUDOC-PS et Occitanie Livre & Lecture co-pilotent les PCPP :

- Signalement des collections auprès du SUDOC, catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur
- Transfert des collections selon les modalités d'échange définies par Occitanie Livre & Lecture et le comité de pilotage
- Réunion des partenaires chaque année pour décider des réajustements et évolutions nécessaires

### Les plus :

- ✚ Des outils performants permettant l'identification des titres (CIDEMIS), des états de collection (COLODUS), ainsi que le pilotage des plans de conservation partagée (PERISCOPE)
- ✚ Des journées d'étude sur des sujets essentiels au bon fonctionnement du plan qui facilitent échanges et partage d'expériences entre les établissements

---

## Pourquoi intégrer un Plan de conservation partagée des périodiques (PCPP) ?

Les collections de périodiques sont souvent lacunaires et dispersées sur le territoire.

### S'associer à un PCPP permet aux établissements de :

- Assurer la conservation et la constitution de collections de référence au niveau régional
- Désherber de manière raisonnée et responsable
- Offrir aux publics un accès facilité à des collections complètes
- Nourrir les réflexions sur la gestion mutualisée des collections et des politiques d'acquisition partagées
- Rendre visible et valoriser les fonds de périodiques au niveau national

---

## Qui peut y participer ?

Toute bibliothèque : bibliothèque de lecture publique, universitaire, spécialisée, de services d'archives...

---

## Comment participer ?

### 2 niveaux d'implication sont possibles :

.....  
Les établissements « pôles de conservation » assurent la conservation des titres.  
.....

Les établissements « associés » s'engagent, avant tout projet de désherbage, à vérifier si le titre est inscrit au plan et susceptible de combler des lacunes. Dans ce cas, ils verseront le titre au PCPP.